BULAC

[도서관] [शिक्षक] [ဘာသာစကား] [ᠰᡝᠯᡠᠮᡝ]

Bibliothèque universitaire
des langues et civilisations

Référence
BULAC/2022/035

Téléphone
0181691810

Date
23/02/2022

Rédigé par
Marie-Lise Tsagouria

Courriel
direction@bulac.fr

COMPTE RENDU

Réunion du 9/12/2021
Assemblée générale

Version
approuvée par l'AG du 10/3/2022

Participants présents

Administrateurs

François-Xavier ANDRÉ (EFEO)
Caroline BODOLEC (CNRS)
Pascale BOURRAT-HOUSNI (MESRI)
Caroline CALLARD (EHESS)
Anne-Catherine FRITZINGER (Sorbonne Université)
Françoise MOULIN CIVIL (MESRI)
Alain PEYRAUBE (MESRI)

Membres de droit

Éric SPIRIDION (agent comptable)
Marie-Lise TSAGOURIA (directeur)

Invités

Éloi FICQUET (Président du CS)
Christophe PÉRALES (Université de Paris)
Jean-François CHANAL (directeur-adjoint)
Benjamin GUICHARD (directeur scientifique)
Lorenzo DEUSTUA (RP)
Catherine BOIN (RP)
Fanny HOCDÉ (RP)

Participants excusés

Administrateurs

Brigitte AUBY-BUCHERIE (Sorbonne Nouvelle) : *procuration donnée à François-Xavier ANDRÉ*
Jean-François HUCHET (Inalco) : *procuration donnée à Françoise MOULIN CIVIL*
Stéphane FEUILLAS (Université de Paris)
Françoise THIBAULT (MESRI)
Anne-Marie TURCAN (EPHE)
Christina WU (Panthéon-Sorbonne)

Membres de droit

Alexandre BOSCH (Commissariat du gouvernement)
Marc KRECKELBERGH (Contrôle économique et financier)

Invités

Nathalie PILET (RP)

Ordre du jour

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 MARS 2021
2. POINT D'INFORMATION
3. BUDGET RECTIFIÉ 2021
4. BUDGET INITIAL 2022
5. PLAN D'ACTION TRIENNAL 2022-2024
6. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2022
7. CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE
8. ACTUALISATION DU TABLEAU D'AMORTISSEMENT
9. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL
10. DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE
11. FERMETURES 2022, Y COMPRIS MODIFICATION DES ARTICLES 30 ET 63 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
12. QUESTIONS DIVERSES

Le quorum étant atteint, Françoise MOULIN CIVIL ouvre la séance à 9h40, en indiquant son plaisir à retrouver les membres du conseil autour de la table.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 MARS 2021

En l'absence de demande de correction, le compte rendu de l'assemblée générale du 11 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

2. POINT D'INFORMATION

Marie-Lise TSAGOURIA indique que la BULAC a fonctionné à demi-jauge, depuis le 9 septembre 2020 jusqu'au 4 juillet. Dans cette période, l'ouverture se faisait aussi tardivement que possible, selon les contraintes du couvre-feu. Pour compenser la fermeture imposée en soirée, en accord avec les représentants du personnel, l'établissement a ouvert à 9 heures depuis le 21 janvier 2021 jusqu'au 13 juin.

Le 14 juin, la BULAC a retrouvé ses horaires normaux : 10-22 heures.

Le 5 juillet, elle a rouvert à l'ensemble de ses publics, sans jauge et sans obligation de réservation.

La rentrée s'est passée dans de bonnes conditions, avec un retour immédiat d'une partie du public, des étudiants en langues et civilisations notamment, et un retour plus progressif des autres cercles de lecteurs. Une enquête de satisfaction est lancée auprès des publics depuis début novembre.

Benjamin GUICHARD informe par ailleurs les membres de l'assemblée générale qu'ils auront, lors de la séance de mars, à désigner les nouveaux membres du conseil scientifique et les invite à faire, dans cette perspective, toute suggestion de personnes à solliciter. Les choix se feront selon les critères habituels, visant à équilibrer la représentation des aires, des disciplines, des établissements de rattachement, la parité hommes/femmes…

Alain PEYRAUBE demande si les conseillers étrangers doivent parler français : Benjamin GUICHARD répond qu'ils doivent au moins le comprendre pour suivre les débats. Ils peuvent s'exprimer en anglais s'ils le souhaitent.

Pascale BOURRAT-HOUSNI suggère de prendre contact avec l'Institut d'études avancées de Paris pour identifier des candidats étrangers.

Concernant la situation sanitaire, elle ne prévoit pas de nouvelles annonces du ministère qui risqueraient de restreindre les règles actuelles de fonctionnement.

3. BUDGET RECTIFIÉ 2021

Marie-Lise TSAGOURIA précise que le contrôleur financier a indiqué que ce budget rectifié n'était pas formellement nécessaire, vu la nature des modifications qui y figurent. Mais il a néanmoins été produit afin de consolider les prévisions d'atterrissage indispensables à la préparation du budget initial 2022, ainsi que pour permettre le fonctionnement de l'application de gestion comptable qui n'accepte pas certaines modifications en dehors de la saisie d'un budget rectifié.

Ces modifications sont présentées dans la note de l'ordonnateur. La plus significative consiste en une réduction d'environ 50 000 € des crédits d'acquisitions documentaires pour prendre en charge le renchérissement structurel des dépenses de fonctionnement informatique.

Françoise MOULIN CIVIL constate qu'il s'agit là d'une réduction sur le cœur de métier et qu'il faudra y être attentif dans l'avenir.

Le budget rectifié n°1 est adopté à l'unanimité.

4. BUDGET INITIAL 2022

Marie-Lise TSAGOURIA présente les grandes lignes du budget 2022. Les recettes sont stables. Les dépenses leur sont globalement supérieures en raison des projets d'investissement.

Tableau 1 : il est à noter une réduction de 0,56 ETP pour compenser – partiellement – les nouvelles dépenses qui s'imposent à la BULAC, hors GVT : prime de précarité, prime inflation, remboursement des mutuelles, indemnisation du télétravail. Par ailleurs, les dépenses sociales sont dorénavant sorties du budget « Personnel » pour être intégrées dans le « Fonctionnement », soit environ 76 000 €.

Tableau 2 : en recette, les participations des établissements au fonctionnement du GIP sont reconduites à l'identique. La subvention pour charges de service public est augmentée de 5 400 € au titre de la participation des employeurs publics à la protection sociale.

Le tableau 3 présente les dépenses par destination : la logistique immobilière augmente petit à petit, en dépit de tous les efforts de régulation et d'entretien préventif qui peuvent être faits par la Direction technique du bâtiment. S'y ajoute le projet d'aménagement Cantagrel, dont les études devraient finalement être lancées en 2022, après choix d'un maître d'œuvre.

Le principal rééquilibrage des dépenses s'effectue entre les achats de documentation et le fonctionnement informatique, celui-ci comportant des dépenses en forte augmentation et difficilement compressibles ou évitables. Françoise MOULIN CIVIL retient que ces dépenses informatiques correspondent aussi au cœur de métier de la bibliothèque (système de gestion de bibliothèque, outil de découverte des ressources électroniques, hébergement de la plate-forme de gestion des flux de numérisation NumaHOP, gestion des ressources financières…).

Le budget initial 2022 utilise le fonds de roulement au maximum de ses possibilités, puisque son montant prévisionnel s'établit à 62 jours de fonctionnement fin 2022. Il reste à la BULAC la possibilité de rechercher des ressources supplémentaires en répondant à des appels à projets, ce qu'elle fait déjà depuis quelques années, mais il s'agit d'une activité qu'elle devra amplifier.

Caroline BODOLEC suggère le fonds de soutien pour développer les logiciels libres.

Pascale BOURRAT-HOUSNI propose de vérifier la possibilité de financement « Tiers-lieux » pour la pointe Cantagrel. Sur ce même dossier, vu le partenariat établi avec 13 Avenir, Caroline CALLARD pense que la Ville de Paris et la Région peuvent intervenir *via* le soutien à l'économie solidaire.

Benjamin GUICHARD signale le portage annoncé de l'application NumaHOP par l'UMS Persée : peut-être cela permettra-t-il de réduire les coûts actuels d'hébergement et de maintenance.

Caroline BODOLEC fait état de l'étude attentive de ce projet de budget qui a été menée par les services du CNRS avant qu'ils s'y déclarent favorables.

Le budget initial 2022 est adopté à l'unanimité.

5. PLAN D'ACTION TRIENNAL 2022-2024

Benjamin GUICHARD précise pour les nouveaux membres que la programmation triennale est une caractéristique des groupements d'intérêt public.

Il présente le plan en insistant sur les aspects nouveaux ou principaux de ce plan : patrimonialisation des collections, travail en réseau dans le paysage documentaire transformé (La contemporaine, GED Condorcet, Nation, Collège de France…), développement des actions en faveur de la science ouverte, accroissement des projets menés en collaboration avec les GIS « Aires culturelles » et, plus particulièrement, la place prise par la BULAC dans la création du consortium Huma-Num DISTAM, ouverture vers la cité avec un programme d'action culturelle et scientifique inventif, appuyé sur le site web rénové.

Françoise MOULIN CIVIL remercie Benjamin GUICHARD pour cette présentation dynamique, favorablement accueillie par le conseil.

Éloi FICQUET rappelle les discussions menées au sein du conseil scientifique montrant le rôle joué par la BULAC dans la formation des jeunes chercheurs à la science ouverte (identité numérique, dépôt dans HAL, gestion des données de la recherche…).

Pour Anne-Catherine FRITZINGER, ce plan d'action fait écho à la politique menée par Sorbonne Université en faveur de la science ouverte et de la valorisation des collections : elle suggère de mettre dans la boucle tous les services concernés au sein des universités et souligne l'intérêt de se brancher sur les universités européennes, peut-être en partageant pour commencer le catalogue des formations.

Christophe PÉRALES renchérit : la faculté des sciences humaines de l'Université de Paris est également investie dans un projet Idex destiné à structurer des initiatives éparses en faveur des bibliothèques et des musées.

Pascale BOURRAT-HOUSNI se dit sensible au projet de partage documentaire en Île-de-France, appuyé sur la cartographie pilotée par CollEx. Elle suggère d'en informer la nouvelle rectrice déléguée à l'ESRI.

Caroline BODOLEC salue les relations construites avec les GIS et informe de la création en janvier d'une unité de recherche « Études aréales », qui leur viendra en appui.

Caroline CALLARD rappelle que les études aréales sont aussi une des grandes préoccupations de l'EHESS, qui organisera un grand colloque sur ce thème en novembre. L'établissement doit adopter une position stratégique de transition tenant compte de plusieurs facteurs : les transferts de collections en cours vers le GED, le désir de continuer à participer à la BULAC, la situation de crise au démarrage du GED. Elle indique que l'EHESS n'est plus dans un processus de sortie du GIP BULAC et que ne seront pas déménagées des collections qui ne seraient pas disponibles à l'arrivée.

Le plan d'action triennal 2022-2024 est adopté à l'unanimité.

6. PROGRAMME D'ACTIVITÉ 2022

Françoise MOULIN CIVIL souligne la qualité des documents et les délais dans lesquels ils sont produits.

Dans la mesure où les points saillants ont déjà été évoqués avec le budget initial ou le plan d'action triennal, Marie-Lise TSAGOURIA présente rapidement les dossiers majeurs : « La BULAC dans un paysage en mouvement », « Des données pour les humanités », « Des collections toujours plus réactives », « Services publics + » et « Pointe Cantagrel ».

Concernant les collections, elle souligne la progression continue du fonctionnement interne, qu'il s'agisse d'améliorer les processus pour raccourcir les délais ou d'améliorer la qualité des données produites, cette amélioration passant désormais principalement par le développement des liens faits entre les notices. Pour aller dans cette direction, les principales ressources nécessaires sont humaines et les arbitrages budgétaires ont été faits dans ce sens en 2022 : il a semblé pertinent de réduire plutôt les volumes d'achat pour maintenir la capacité d'un traitement de qualité, les seules collections en attente de catalogage représentant l'équivalent de deux ans de travail de la trentaine d'agents du pôle Développement des collections.

Françoise MOULIN CIVIL remercie pour la clarté et la transparence des informations délivrées.

Alain PEYRAUBE s'inquiète de la progression des discussions avec la *Staatsbibliothek* de Berlin sur les ressources électroniques chinoises. Benjamin GUICHARD indique que les choses suivent leur cours. L'idée d'une licence européenne a été abandonnée, le projet se focalise sur la mise au point d'une licence-type.

Le programme d'activité 2022 est adopté à l'unanimité.

7. CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

Jean-François CHANAL commente le plan d'action visant à la maîtrise des risques. Les points d'alerte sont l'organisation de la chaîne de la paye et la mise en place d'une gestion électronique des documents comptables.

Le plan d'action 2022 est adopté à l'unanimité.

8. ACTUALISATION DU TABLEAU D'AMORTISSEMENT

Ce tableau n'ayant pas fait l'objet d'actualisation depuis 2004, une nouvelle version a été élaborée en concertation avec l'agent comptable. Les durées proposées sont typiques. La comptabilisation des achats d'ouvrages en investissement ou en fonctionnement est précisée pour éviter toute ambiguïté.

Pascale BOURRAT-HOUSNI soulève la question de la définition du patrimoine précieux de la BULAC, de son amortissement et de son assurance.

Marie-Lise TSAGOURIA répond que la BULAC n'assure pas ses biens, en revanche elle travaillera à partir de 2022 à sa politique de patrimonialisation, aux termes du livre III du Code du patrimoine. Celle-ci sera soumise pour approbation à l'assemblée générale. Les documents qui relèveront de cette catégorie deviendront incessibles, de manière imprescriptible.

Le tableau d'amortissement est adopté à l'unanimité.

Caroline BODOLEC quittant la séance, elle donne pouvoir à Caroline CALLARD.

9. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL

L'AP BULAC formule une demande de subvention réduite de moitié, soit 2 000 € au titre de l'année 2021, considérant que les contraintes sanitaires l'ont empêchée de fonctionner à plein.

La demande formulée au titre de l'année 2022 porte sur le montant habituel de 4 000 €.

Les deux demandes de subvention, pour 2021 et 2022, sont adoptées à l'unanimité.

10. DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE

Françoise MOULIN CIVIL, puis Jean-François CHANAL présentent la situation de quatre agents qui, suite à une erreur de l'administration, ont bénéficié d'un trop-perçu sur leurs salaires pendant plusieurs mois. Le remboursement de ces trop-perçus mettrait les agents concernés dans des situations de tension matérielle telles qu'il est demandé aux administrateurs de bien vouloir accepter de leur en faire la remise gracieuse, le contrôle économique et financier et l'agent comptable ayant émis un avis défavorable à ces demandes.

Jean-François CHANAL donne lecture de l'avis transmis par le contrôle économique et financier :

« *L'examen de l'ordre du jour de l'assemblée générale du GIP BULAC en date du 9 décembre 2021 appelle les remarques suivantes du Contrôleur budgétaire sur le point n° 9 - Demandes de remise gracieuse de trop-perçus :*

Lors de la séance de pré-CA, cette disposition avait été évoquée qui concernait un trop-perçu par 3 magasiniers suite à une erreur dans la liquidation de leur paye, et à une erreur de saisie de l'indice de rémunération pour un cadre A (saisie de l'Indice brut au lieu de l'indice nouveau majoré).

Le Contrôleur budgétaire réitère ses observations et caractérise d'irrégularité un abandon de trop-versé.

Les personnes ayant indûment encaissé des sommes sont toujours invitées à les reverser.

À défaut de restitution, des lettres de relance doivent être envoyées.

Une éventuelle absence de possibilité de recouvrement se constate dans le cadre de la procédure d'admission en non-valeur par le comptable.

Les remises gracieuses que vous prévoyez de faire voter au Conseil constituent une libéralité et créent de plus une rupture d'égalité avec les autres agents de la bibliothèque qui sont rémunérés sur la base des contrats existant au moment du versement de leur salaire, et seulement sur cette base-là.

Le Contrôleur budgétaire émet donc de fortes réserves sur cet abandon de trop-versé qui engage la responsabilité de l'ordonnateur.

Il demande que sa remarque soit lue au Conseil et consignée au procès-verbal de compte rendu.

De plus, il invite l'établissement à mettre en place des contrôles dans le cadre du contrôle interne budgétaire et comptable évoqué dans un point précédent. »

Anne-Catherine FRITZINGER indique que de telles demandes ne seraient jamais acceptées à Sorbonne Université, mais qu'elle n'ira pas contre la proposition formulée par la présidente de l'assemblée générale.

Les représentants du personnel appuient ces demandes en décrivant les désarrois matériels et psychologiques auxquels sont soumis les agents depuis qu'ils ont connaissance de ce trop-perçu. Ils affirment qu'ils ne feront pas valoir cette remise, financièrement inéquitable pour tous les autres agents, pour chercher à obtenir une compensation pour ces derniers.

L'hypothèse de différencier le traitement des demandes des agents de catégorie C de celle de l'agent de catégorie A est évoquée, mais rejetée.

Les demandes de remise gracieuse sont approuvées à l'unanimité.

11. FERMETURES 2022, Y COMPRIS MODIFICATION DES ARTICLES 30 ET 63 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Marie-Lise TSAGOURIA soumet à l'assemblée générale une modification « historique » de la période de fermeture estivale, calée depuis des décennies sur la dernière quinzaine d'août et la première semaine de septembre, afin d'offrir la plus longue plage estivale de travail possible aux chercheurs, venant notamment de l'étranger ou de province. Cette période de fermeture vient heurter de manière orthogonale l'évolution des calendriers universitaires vers une rentrée de plus en plus précoce. En résulte dorénavant une quasi-absence de recouvrement entre les fermetures de l'Inalco et de la BULAC, ce qui interdit de mener tous les travaux et vérifications techniques réglementaires qui doivent se dérouler en l'absence du public.

Il est donc proposé de positionner deux semaines de fermeture complète (publics et personnels) la première quinzaine d'août, et de banaliser le premier lundi de septembre pour permettre la réunion annuelle des personnels.

Il convient de souligner que ce nouveau calendrier offre une semaine supplémentaire d'ouverture au public, puisqu'il n'y aurait plus de sens à maintenir une troisième semaine de fermeture au public avec ouverture aux agents en plein mois d'août.

Les modifications du règlement intérieur et le calendrier des fermetures 2022 sont adoptés à l'unanimité.

12. QUESTIONS DIVERSES

Vu la situation sanitaire, Marie-Lise TSAGOURIA informe du report de la fête d'anniversaire de la BULAC qui était prévue le 16 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h05.